



Règlement Sport MEM 2024

Sélection de l'équipe de la Fédération Française du Cheval Islandais pour les Championnats d'Europe Méridionale d'équitation islandaise du 15 au 18 août 2024 à St Radegund en Autriche.

Le présent règlement a pour objectif de fixer les obligations et devoirs à respecter en vue d'une sélection pour représenter la France aux Championnats d'Europe Méridionale d'équitation Islandaise. Il s'applique au couple cavalier/cheval.

Article I : Règles Morales :

Tout candidat doit être membre direct de la Fédération Française du Cheval Islandais (FFCI), à jour de sa cotisation annuelle. Deux années consécutives de cotisation à la FFCI sont obligatoires sauf en cas de première adhésion ou seule la cotisation de l'année des Championnats d'Europe Méridionale d'équitation Islandaise (MEM) est obligatoire.

Le candidat doit être titulaire de la licence FFE. Le candidat s'engage à soutenir toutes les actions menées par la FFCI et par tous moyens tels : bénévolat, participation, sponsoring, aide, organisation...

Tout candidat sélectionné se doit à une exemplarité pendant toute la durée des MEM. Il doit s'engager en signant la charte du cavalier de l'Équipe de la FFCI ainsi qu'à porter tout au long du concours la tenue de la FFCI de manière visible (T-shirt, casquette, veste softshell).

Article II : Aspect Règlementaire :

Les cavaliers et les chevaux doivent strictement répondre aux critères suivants :

- Âge du cavalier : 16 ans et plus dans l'année civile des Championnats d'Europe Méridionale
- Avoir la nationalité française et, pour les cavaliers d'origine étrangère, être en mesure de justifier d'un avis d'imposition français sur les revenus 2023 ou certification officielle de domiciliation en France depuis au moins deux ans et respecter les critères de la FEIF concernant la représentation nationale.
- Âge du cheval : 6 ans et plus.
- Faire parvenir un certificat d'origine prouvant la pure race islandaise du cheval (inscrit au stud-book islandais d'un pays membre de la FEIF - livret SIRE validé ou l'original du certificat d'origine étranger), le cheval doit être inscrit sur Worldfengur, pucé et être à jour de ses vaccinations. *Pour les vaccinations voir : <https://www.ffe.com/faq/Les-vaccinations>. Attention la vaccination contre la grippe doit dater de moins de 6 mois au moment de l'événement selon les règlements sanitaires des concours internationaux.*
- Faire parvenir une attestation d'assurance responsabilité civile pour le cheval.

Article III : Modalités de Sélection :

Les candidatures doivent être signifiées par tout moyen auprès du Vice-président Sport avant le **15 juin 2024**. Un dossier est ouvert à chaque candidature. Il comporte les éléments indispensables à une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe Méridionale, notamment les résultats que le candidat aura obtenus lors de la saison de compétition 2024 jusqu'à lors.

Chaque couple cavalier/cheval peut participer à tous les concours selon le règlement FIPO à l'étranger. Seront prises en considération, les notes qualificatives obtenues aux éliminatoires.

Pour la France : Seront prises en considération, les notes qualificatives obtenues aux éliminatoires sur tout concours français organisé sous l'égide de la FFE et comportant au minimum 3 juges reconnus par la FEIF.

Pour la France: Seront également prises en considération, les notes qualificatives obtenues aux éliminatoires sur tout concours Worldranking.

Il est souhaitable que le couple cavalier-cheval participe à au moins un concours World Ranking.

Les cavaliers doivent impérativement faire parvenir les résultats des concours auxquels ils ont participé, avec leurs justificatifs, au Vice-président Sport. Il peuvent envoyer un complément d'information (nouveaux résultats de concours) à tout moment avant le 14 Juillet 2024.

Les candidats sont tenus de participer aux épreuves auxquelles ils souhaitent participer aux MEM lors des Championnats de France 2024. Les résultats obtenus lors des Championnats de France seront considérés lors de la sélection de l'équipe. Cependant ils restent libre de participer aux épreuves individuelles (Sport A) aux Championnats de France même si les candidats souhaitent participer aux épreuves de groupe (Sport B) aux MEM.

Les **épreuves individuelles** (Sport A) retenues pour la sélection sont : **T1, T2, V1, F1, PP1, P1, P2** et P3.

Les notes minimales qualificatives pour ces épreuves individuelles sont (obtenues au moins 1 fois aux éliminatoires d'un concours Worldranking):

Épreuves	Jeunes Cavalier (16-21 ans)	Adultes (22 ans et plus)
F1	5,5	6,0
T1	6,0	6,5
T2	6,0	6,5
V1	5,8	6,3

Une sélection sera également faite pour les épreuves en groupe (Sport B) proposées lors de l'événement. Ces épreuves ne donnent pas droit au titre de Champion d'Europe.

Les notes recommandées pour les épreuves de groupe (Sport B) sont :

Epreuves	Jeunes Cavalier (16-21 ans)	Adultes (22 ans et plus)
T3	5,0	5,5
T4	5,0	5,5
V2	5,0	5,5
F2	5,0	5,5



PP1 5,5

P1 27 secondes

P2 9,5 secondes

P3 21 secondes

Après analyse des dossiers par la Commission de Sélection, les couples cavalier / cheval seront sélectionnés. Il sera tenu compte du niveau des concours et épreuves auxquels les cavaliers ont participé, de la capacité à reproduire les performances et de la qualité de l'harmonie cavalier / cheval

Article IV : Commission de Sélection :

La Commission de Sélection est placée sous l'autorité du Vice-président Sport. Le Vice- président Sport est l'interlocuteur entre les candidats et la Commission de Sélection. La Commission de Sélection est composée ainsi :

- Le Vice président Sport FFCI
- Le Président de la FFCI
- Les membres du collège Sport de la FFCI
- Le responsable Jeunesse de la FFCI

Si un cavalier postulant est membre de la Commission, il ne participera pas aux débats et choix le concernant. Les membres de la famille (jusqu'au 3^{ème} degré) d'un candidat ne peuvent pas participer aux débats ni au choix le concernant.

La Commission de Sélection est souveraine. Elle peut faire appel à toute compétence de son choix pour l'aider dans ses décisions.

La commission de sélection se réserve le droit d'étudier les dossiers au cas par cas et de prendre une décision par rapport à d'éventuelles demandes de dérogation concernant certains critères de sélection.

En cas de désaccord au sujet d'une sélection, le vote du conseil d'administration sera sollicité dans les quarante-huit heures suivant la décision de la commission de sélection.

Article V : Information des candidats :

La Fédération Française du Cheval Islandais dispose d'environ 30 places aux Championnats d'Europe, dont 10 places réservées aux jeunes cavaliers de 16 à 21 ans. Elle se réserve le droit de sélectionner un nombre de couples adéquats pour l'année 2024.

Chaque cavalier peut participer avec deux chevaux aux Championnats d'Europe, si les chevaux respectent les critères de sélection et sont sélectionnés par la Fédération Française du Cheval Islandais.

Un cavalier sévèrement sanctionné pour son comportement lors d'une compétition nationale ou internationale durant la période précédant les Championnats d'Europe verra sa sélection compromise



Les couples sélectionnés en seront informés après la réunion de la commission de sélection le 14 juillet 2024 aux Championnats de France. La participation définitive aux Championnats d'Europe Méridionale de 2024 ne sera effective qu'après acceptation des modalités qui seront arrêtées le 14 juillet 2024 (inscriptions, frais, box, ...).

Article VI : Constitution des équipes et fonctionnement :

Les équipes jeunes et adultes sont placées sous l'autorité directe d'éventuel Chef d'équipe et/ou du Responsable Sport FFCI qui doivent veiller à une bonne cohésion des équipes et au bon déroulement de la compétition. Dans un esprit de groupe, tous les sélectionnés doivent apporter leurs qualités et leurs capacités à concourir. S'agissant d'une représentation nationale, tout manquement aux règles de bon fonctionnement pourra faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à une exclusion définitive des sélections.

Tous les membres de l'équipe de la Fédération Française du Cheval Islandais doivent se conformer aux règles liées à la sélection (tenue, comportement, exemplarité...)

Pour tout contact :

Vice-président sport : Monique Marquenie - Email : sport@chevalislandais.com

